

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>25076</b>
---	--	----------------------------

SEANCE du : **19 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

**Secrétaire de séance** : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

**Assistaient également** : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



**Demande de subvention au titre du fonds chaleur 2025 de l'ADEME pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur biomasse**

Madame le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de ses démarches en faveur du développement des énergies renouvelables, la ville de Bressuire a amorcé une réflexion sur l'hypothèse de création d'un réseau de chaleur urbain au sein de sa ville.

Ainsi, en début d'année 2024, la ville de Bressuire a confié au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) une mission d'étude d'opportunité sur la création d'un réseau de chaleur urbain. Cette étude a permis d'envisager plusieurs scénarii et de déterminer l'opportunité et les premières hypothèses de création de ce réseau de chaleur, y compris sur le plan financier.

Afin d'approfondir la réflexion, la ville de Bressuire a lancé une étude de faisabilité. Cette étude a permis de dimensionner ce projet, d'optimiser sa définition technique et de vérifier son intérêt économique et environnemental.

En vue de favoriser l'atteinte des objectifs des politiques publiques en faveur de l'énergie de l'environnement et notamment de la transition écologique et énergétique, l'ADEME participe au financement de la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse.

Le montant total du projet est estimé à 6 600 000 € HT.

Le montant de subvention sollicité auprès de l'ADEME est estimé à 3 000 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

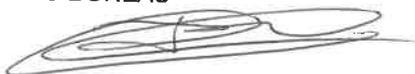
- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention au titre du **fonds chaleur 2025 de l'ADEME pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur biomasse** d'un montant de 3 000 000 €
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire  
  
Emmanuelle MENARD